

La boucherie municipale de Toul pendant la Première Guerre mondiale

Pendant la Première Guerre mondiale, l'« Union Sacrée » revêt parfois plus de l'idéal que de la réalité. Certains marchands profitent de la guerre pour se constituer une fortune, plus ou moins importante en fonction de leurs productions et de leur clientèle. Ces profiteurs ne sont pas seulement de gros industriels, des « marchands de canons », ce sont aussi de petits bénéficiaires de la guerre, des bouchers, des boutiquiers, des négociants, à l'image du couple Ventredor imaginé par Emile Barthe en 1922 dans son œuvre *Les Profiteurs*, attaqué par la communauté villageoise car ils ont vendu à prix élevé pendant la guerre, d'importantes quantités d'haricots secs.

Dans le Toulouais, la vindicte populaire s'élève aussi contre ces profiteurs de guerre, car les prix des denrées alimentaires augmentent « d'une telle façon que la vie est devenue très difficile à ceux qui ne sont pas en possession d'une fortune sérieuse » comme l'écrit *L'Avenir Toulouais* en 1918¹. Pourtant, les autorités municipales ne restent pas inactives face à ces problèmes d'approvisionnement, et décident, dès 1915, de mettre en place une boucherie municipale. Son institution est essentiellement motivée « par les prix exagérés des bouchers de la ville² », une hausse constante qui n'est pas justifiable pour les autorités toulouaises. Il s'agit donc pour la Ville de Toul de ne pas faire subir à la population, les prix trop élevés des bouchers toulous, et de maintenir la viande à un prix raisonnable en encadrant le commerce de la viande et en faisant ainsi concurrence aux bouchers de la ville.

Il s'agit donc dans cet article d'étudier l'apparition de cette boucherie municipale dans son contexte, de connaître son fonctionnement, son personnel, mais également l'accueil qui lui a été fait par le Préfet et par la population toulouaise, et de mieux apprécier alors le bilan d'une œuvre municipale en temps de guerre.

1. Nourrir en guerre : une question primordiale pour les autorités municipales

La guerre perturbe complètement l'approvisionnement des Toulous. L'invasion d'une partie du secteur, les vols réalisés par les troupes allemandes et les réquisitions opérées par les troupes françaises au début de la guerre ont eu raison d'un grand nombre de chevaux et de provisions³. Outre la destruction d'une partie des terres agricoles, et notamment le vignoble, par le passage de troupes ou par les bombardements, la guerre entraîne aussi et surtout pour les habitants de la cité toulouaise, une hausse des prix, due en partie à la présence accrue de militaires. Ainsi, en 1915, les troupes cantonnées à Toul et dans les communes avoisinantes, viennent s'approvisionner en légumes chez tous les maraîchers de la ville et des faubourgs, et les quelques provisions qui parviennent sur le marché sont également accaparées par les militaires qui achètent à n'importe quel prix. L'élément civil ne peut donc plus s'alimenter en légumes qu'à des prix exorbitants. Dans le but de remédier à cet état de chose et de ramener ces produits à des prix plus accessibles, la Commission de ravitaillement décide d'approvisionner elle-même la population civile en faisant venir des légumes de Lunéville et de Nancy qu'elle revend au détail sur le marché. Cette revente est mise en place entre le 28 mai et le 12 août 1915 et a pour conséquence de « diminuer notablement les prix pratiqués sur le marché⁴ ». Cette situation, aussi malheureuse soit-elle, engendre toutefois des rentrées d'argent chez certains commerçants qui profitent de la situation. Malgré les tentatives des autorités pour maintenir les prix à un niveau soutenable, les prix des denrées alimentaires ne cessent d'augmenter. Un journal toulouais se plaint ainsi toujours en 1918 de ces profiteurs de guerre :

« Lorsque la hausse se produit par des causes naturelles (...) il n'y a qu'à s'incliner car il faut admettre que le commerce et les commerçants

1. *L'Avenir Toulouais*, 8 septembre 1918.

2. *L'Est Républicain*, 23 décembre 1915.

3. 610 000 chevaux sont réquisitionnés par l'armée française en août 1914 (BARATAY (Eric), *Bêtes de tranchées. Des*

vécus oubliés, Paris, CNRS éditions, 2013, p. 23).

4. *Toul pendant la Guerre. Ravitaillement. Compte-rendu des opérations de la Commission de Ravitaillement*, Toul, Imprimerie Moderne, 1919.

doivent réaliser les bénéfices auxquels leur travail, leur intelligence, leur donnent droit. Entre ces bénéfices normaux que personne ne conteste et cette spéculation éhontée, ces accaparements illicites, qui ont permis à beaucoup de réaliser des fortunes scandaleuses, il y a un abîme et c'est contre quoi le peuple qui est victime (...) a le droit de protester énergiquement. On ne saurait vraiment excuser le grand commerce qui a organisé la coalition et l'accaparement des denrées pour réaliser des bénéfices considérables sans se préoccuper des conséquences que leur spéculation pouvait avoir sur le moral national au moment où l'arrière, par son énergie et ses sacrifices devait être l'auxiliaire de nos vaillants poilus⁵ ».

La Commission de ravitaillement de la ville de Toul souhaite mettre fin à ces profiteurs de guerre d'un nouveau genre. Mais il ne suffit pas de condamner : il faut innover. L'utilisation de denrées secondaires, la lutte contre le gaspillage, ou encore la récupération des restes non-utilisés par l'intendance militaire font partie de ces mesures censées permettre un meilleur ravitaillement de toute la population. Mais une initiative plus importante voit le jour à la fin de l'année 1915 ; à l'initiative d'importer des légumes de Nancy et de Lunéville, succède celle d'instaurer une boucherie municipale.

2. La boucherie municipale à Toul

Le souhait d'instaurer une boucherie municipale est exprimé dès le 25 novembre 1915, et la décision est ratifiée par délibération du conseil municipal le 20 décembre suivant :

« En présence des prix trop élevés de la viande vendue dans les boucheries et charcuteries, il faut au plus tôt prendre des mesures sérieuses énergiques, pour soulager la population civile qui pendant cette guerre souffre davantage des exigences non justifiées des bouchers de la ville [Le conseil municipal] estime qu'il faut immédiatement organiser une boucherie municipale qui débitera toutes viandes à des prix abordables à toutes les bourses et permettant surtout à la population ouvrière, industrielle, d'acquiescer à des prix très raisonnables la nourriture qui lui est indispensable ».

Laboucherie de la rue Saint-Jean, appartenant à M. Seren, alors mobilisé, sera utilisée pour cette installation. Une écurie spacieuse pour recevoir le bétail est également prévue. L'organisation sera complétée par la nomination d'un caissier-régisseur chargé de la perception des recettes journalières qui devront être remises au receveur municipal de la ville de Toul. Le conseil autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de l'entreprise « que la population de Toul attend avec la plus grande impatience justifiée par les procédés de commerçants trop exigeants ». Toutes les dépenses seront réglées par le receveur municipal sur simples factures visées par le maire, « sans production de marchés ou conventions qui ne seraient qu'une entrave à la bonne exécution de la tâche⁶ ». Le même jour, le conseil municipal vote un crédit de 300 000 Francs pour assurer le fonctionnement en 1916 de la boucherie municipale.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle émet toutefois des réserves sur le fonctionnement de l'entreprise municipale : « Je fais en effet les plus formelles réserves, tant au point de vue administratif que légal, sur l'ensemble de cette affaire de la boucherie municipale. Je réserve, dis-je, complètement ma décision et, s'il y a lieu, les mesures ou sanctions à prendre ou à poursuivre, jusqu'à ce que je connaisse de façon exacte et détaillée la situation de la dite boucherie »⁷. Le Préfet craint que des profiteurs de guerre ne se glissent au sein de la boucherie et que la boucherie poursuive son activité sans réel contrôle des autorités municipales. Invitée par la préfecture à adresser à cette dernière un compte détaillé, non seulement moral mais aussi financier et organisationnel de ladite boucherie, la mairie ne tarde pas à recevoir, une fois ces documents transmis, les encouragements du Préfet de Meurthe-et-Moselle :

« J'ai constaté avec satisfaction que l'autorité municipale ne s'est pas bornée à présenter, comme elle a d'abord manifesté l'intention, un simple compte moral (...). En les sanctionnant [les comptes détaillés] à l'unanimité le conseil a reconnu, d'une manière évidente, le caractère essentiellement municipal de l'œuvre et, par suite, annulé implicitement sa délibération du 26 juin, par laquelle il formulait la détermination de se désintéresser de la gestion administrative et financière de l'établissement.

5. *L'Avenir Toulinois*, 8 septembre 1918.

6. Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (A.D.M.-M.) 6 M 655. Extrait du registre des délibérations du

conseil municipal, Toul, 24 décembre 1915.

7. A. D. M.-M. 6 M 655. Le Préfet au sous-préfet de Toul, 5 février 1917

Je n'ai plus, dès lors, à me préoccuper de cette dernière délibération dont je n'avais été saisi qu'à une date véritablement tardive et qu'il me paraissait impossible de revêtir de mon approbation⁸ ».

Le Préfet invite aussi le maire de Toul à poursuivre ses efforts de régularisation de la boucherie et l'invite :

« à faire verser immédiatement dans la Caisse municipale, tous les fonds actuellement libres de la boucherie municipale [et] à prendre, en même temps un arrêté désignant un régisseur comptable, chargé sous la responsabilité et le contrôle du receveur municipal, du maniement des fonds nécessaires au fonctionnement de l'établissement (...) sous la réserve de l'accomplissement de ces formalités, je ne puis que donner mon approbation à la délibération du conseil municipal de Toul⁹ ».

Déjà en 1916, le Préfet avait rappelé aux maires, qu'ils sont en droit, par la loi des 19-22 juillet 1791, de taxer la viande. Il avait par ailleurs reconnu que bien des initiatives prises dans son département par des maires « ont mis un frein efficace à des hausses excessives », notamment grâce à des boucheries municipales¹⁰. Toul n'est pas la seule ville à avoir adopté la solution de la boucherie municipale pour assurer à ses habitants une modération des prix de vente de la viande. Une boucherie municipale existe également à Pont-à-Mousson, pour laquelle « le boni étant supérieur aux prévisions, le conseil [des notables], sur la proposition de son président, décide une diminution des prix de la viande » en octobre 1916¹¹. La ville de Bordeaux dispose même en 1917 de 24 boucheries municipales¹². Une boucherie municipale voit également le jour à Troyes en février 1916 (elle est inaugurée un mois plus tard), une autre à Rennes en décembre 1916, une à Belfort en juillet 1917, etc. La question des boucheries municipales est récurrente dans les débats entre les autorités civiles. Elle est ainsi par exemple portée au premier rang des préoccupations des maires de la zone des armées lors de leur huitième congrès tenu à Paris en mai 1918¹³.

3. Activité, recettes et dépenses de la boucherie municipale

Les raisons qui poussent les municipalités à ouvrir une boucherie sont plurielles, mais il figure souvent parmi ces dernières le souhait de combattre « les prix exagérés des bouchers de la ville¹⁴ ». Toutefois, l'instauration d'une boucherie municipale par une mairie, entreprise complexe et onéreuse, n'est pas la première des mesures utilisées par les villes contre cette hausse des prix de la part des bouchers. Les municipalités préviennent déjà bien en amont leurs bouchers de baisser leurs prix, faute de quoi, elles peuvent taxer la viande. Ce n'est qu'en dernier recours qu'une boucherie municipale est instaurée, faisant ainsi de la concurrence avec les bouchers une arme au service de la population ; une mesure patriotique. C'est ce qui se produit à Epinal en 1915. Suite à une nouvelle taxe de la municipalité sur la viande, les bouchers d'Epinal décident de faire grève en décembre 1915. Mais la Ville ne se laisse pas faire et décide d'ouvrir « au marché couvert, une boucherie municipale, où on trouvera tous les jours, dimanches exceptés, de 8 h à 11h 30 et de 14 h à 16h, de la viande de bœuf, de veau et de mouton, au prix de la taxe que nous avons publiée »¹⁵. Le succès de cette boucherie est tel, qu'après 41 jours seulement d'exercice, elle cesse de fonctionner, « les bouchers ayant enfin consenti à vendre au prix du tarif municipal ». Pendant ces 41 jours, les habitants ont payé la viande 15% moins cher que chez les bouchers¹⁶.

Si dans le cas Toulinois, la Boucherie ne disparaît pas au cours du conflit, elle témoigne d'une vive activité, une activité d'autant plus nécessaire si l'on se base sur les sommes dépensées et récoltées au cours du conflit. En effet, si le total des dépenses s'élève à 393 783,54 francs, la Boucherie accuse d'un bénéfice de 26 620,26 francs puisque ses recettes s'élèvent à 420 403,80 francs. « Ce beau résultat a été obtenu grâce à une direction ferme, parfaite et dévouée (...) à un personnel actif, complaisant, dévoué, connaissant bien le métier » comme le rapporte un extrait des délibérations du conseil municipal de 1917¹⁷. En février 1917, 1789 têtes d'animaux de boucherie ont déjà été vendues, soit 125 490 kilogrammes de viande, du bœuf, du

8. A. D. M.-M. 6 M 655. Le Préfet de Meurthe-et-Moselle au sous-préfet de Toul, 9 mars 1917.

9. A. D. M.-M. 6 M 655. Le Préfet de Meurthe-et-Moselle au sous-préfet de Toul, 9 mars 1917.

10. *L'Est Républicain*, 22 juin 1916.

11. *Bulletin de la Meurthe-et-Moselle*, 22 octobre 1916.

12. *L'Est Républicain*, 5 février 1917.

13. *Le Journal de la Meurthe*, 31 mai 1918.

14. *L'Est Républicain*, 23 décembre 1915.

15. *L'Est Républicain*, 2 décembre 1915.

16. *Le Journal de la Meurthe*, 22 mai 1916.

17. A. D. M.-M. 6 M 655. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Toul, 18 février 1917.

veau, du mouton et quelques porcs (qui ne figurent pas dans le détail). L'étal est diversifié et assure à la population toulouise un approvisionnement tout à fait honorable pour une période troublée comme celle de la Grande guerre. La boucherie municipale de Toul est donc une réussite et un soulagement tant pour les autorités que pour la population qui attendait beaucoup de cette entreprise comme

l'indiquait une délibération du conseil municipal précédemment citée. *L'Est Républicain* n'avait-il pas titré en décembre 1915 lorsqu'il annonçait l'ouverture de cette boucherie : « Mieux vaut tard que jamais » ?¹⁸ Le même journal souligne le bon accueil que la population toulouise a fait à cette « innovation qui permet aux ménagères de faire un bénéfice de 50 à 60 centimes par kilo de viande¹⁹ ».

Octroi	11.652.92	Personnel, 2 étaliers, un caissier, un aide, 1 charretier	12.572.00
Loyers	1.600.00	Dépenses diverses	2.467.65
Patentes	63.81	Porcs	3.214.05
Gaz, électricité	208.45	Lard et charcuterie, graisse	7.927.00
Assurances	55.10	Beurre	6.260.90
Blanchissage, débarras	406.60	(Œufs	364.00
Papiers de boucherie, vieux journaux	1.574.80	Animaux de boucherie	280.166.86
Matériel, tabliers, balances, plates voiture, harnais	949.20	Animaux à payer	62.276.80
Avoine, fourrage	1.447.50	Saux	30.00
Frais de fenaison	395.90	Paille	150.00
Total : 393.783.54			

Tableau 1 : Détail des dépenses de la Boucherie

Mois	Nombre de bœufs vendus	Nombre de veaux vendus	Nombre de moutons vendus
Janvier	24	56	83
Février	22	45	34
Mars	20	45	24
Avril	15	33	30
Mai	16	43	50
Juin	15	42	42
Juillet	16	50	41
Août	17	58	38
Septembre	23	65	63
Octobre	25	65	56
Novembre	22	54	74
Décembre	23	53	79

Tableau 2 : Activité de la Boucherie municipale en 1916

18. *L'Est Républicain*, 16 décembre 1915.

19. *L'Est Républicain*, 23 décembre 1915.

La boucherie municipale de Toul est une telle réussite qu'au lendemain du conflit, ses administrateurs versent sans condition, la somme de 75 000 francs à la Ville. Le 26 novembre 1919, le conseil municipal de Toul accepte cette somme et décide que, sur cette donation, une somme de 10 000 francs soit versée aux œuvres locales de guerre et d'après-guerre : 5000 francs au comité constitué pour l'édification d'un monument commémoratif aux victimes de la guerre à Toul, et 5000 francs au comité d'initiative pour l'avenir de Toul, « afin de permettre à ce comité de subvenir à ses premières

dépenses d'organisation et de propagande ²⁰ ». La boucherie municipale est donc une œuvre originale en temps de guerre, et elle permet de prendre conscience de la façon dont la guerre s'invite dans tous les domaines de la vie des Français pendant ces années de conflit, y compris sur l'étal d'une boucherie.

Pierre-Louis BUZZI

20. A. D. M.-M. 6 M 655. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Toul, 26 novembre 1919.